



Réunion du Comité Syndical

du 25 juin 2013

CS - 3.07

Décision budgétaire modificative n°1

La présente séance du Comité Syndical fait suite à celle du dix-huit juin 2013 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint. Conformément au Code Général des Collectivités « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Comité Syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Alors, le vingt-cinquième jour du mois de juin de l'année deux mil treize à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Leouahdi Selim GUEMAZI, Mme. Françoise RAVEY

S.I.C.T.O.M. : M. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON, Mme Alexia LAVALLEE

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Pierre BOUCON

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT



Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Jean-Claude MATHEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Pascal MARTIN

Pouvoirs : M. Denis JEANGERARD donne pouvoir à M. Leouahdi Selim GUEMAZI

S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY, Roger-Serge TOUPENCE, Roger GAUGLER

Pouvoirs : NEANT

C.C.S.T. : M. Claude GIRARD

Pouvoirs : NEANT

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Daniel PASTORI, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN



Réunion du Comité Syndical

du 25 juin 2013

CS - 3.07

Décision budgétaire modificative n° 1

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président présente au Comité Syndical la décision budgétaire modificative n° 1 :

		Fonctionnement			
Dépenses		Recettes			
D 60612	Energie-Electricité	55 121.90 €	R 002 Excédent antérieur reporté	0.59 €	
D 6132	Locations immobilières	-3 120.00 €	R 6414	Remb. sur rémunération	30 000.41 €
D 64111	Personnel permanent	-10 000.00 €	R 7718	Produits exceptionnels	22 000.00 €
D 64731	Allocations chômage	10 000.00 €			
D 6533	Cotisations retraite élus	2 865.00 €			
D 65735	Participation group. coll.	-2 865.00 €			
D 023	Virement section invt.	-0.90 €			
	Total	52 001.00 €		Total	52 001.00 €
		Investissement			
Dépenses		Recettes			
D 001	Déficit antérieur reporté	-0.90 €	R 021	Virement section fonct.	-0.90 €
	Total	-0.90 €		Total	-0.90 €

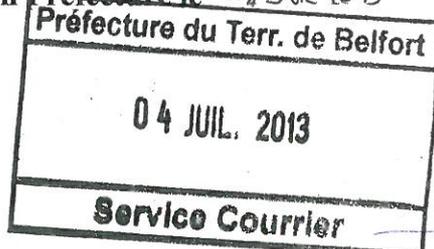
Cette DM procède à l'ajustement de différents postes de fonctionnement, en intégrant notamment les recettes nouvelles constatées et les dépenses supplémentaires concernant le poste « Énergie-Électricité ».

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- VALIDE la décision budgétaire modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 25 juin 2013, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article
L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le - 4 JUIL 2013



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président



Leouahdi Selim GUEMAZI